

Note de position sur les étudiant.e.s moniteurs/monitrices

1) Contexte

A l'heure actuelle de plus en plus de facultés passent par le système des moniteurs/ monitrices pour leur enseignement des séances complémentaires au cours magistraux. Ce n'est pas un hasard si ce système est de plus en plus appliqué au sein de l'université.

Les effets de la problématique de la surcharge des assistant.e.s n'est pas une chose nouvelle ainsi que la politique universitaire de se tourner vers la recherche plus que vers l'enseignement. On remarque aussi que l'engagement d'étudiant.e.s pour donner ces morceaux de matière est moins onéreux que de devoir engager des nouveaux assistant.e.s.

Dans cette évolution de la manière de donner l'enseignement et à la suite du travail amené lors du premier quadrimestre, la commission enseignement souhaite que l'AGL se positionne sur ce sujet pour préparer de nombreuses discussions avec les facultés et au sein des instances.

Nous avons prêté une attention particulière au fait que le système n'est pas mis en pratique de la même façon dans toutes les facultés. En effet le développement de ce système se fait de façon éparse et dépend de la réalité de chaque faculté.

Cette note concerne donc les étudiant.e.s engagés pour donner des séances de monitorats ou des travaux pratiques.

2) Termes à définir

- I) *Tuteur/trice* : Étudiant.e de bac 2, 3, master 1 ou 2 ayant une certaine maîtrise de la matière et ou d'une méthodologie de travail, et qui dispense une séance de tutorat. Ces séances de tutorats sont souvent données de manière bénévole.
- II) *Moniteur/trices* : Un ou une étudiant.e qui est sollicitée par la faculté pour donner une partie de la matière ou revoir l'un de ces parties. Il peut s'agir de monitorats ou même dans certains cas de travaux pratiques obligatoires ou non.
- III) *Monitorat* : Séances complémentaires au cours permettant la compréhension de la matière vue lors de celui-ci. Ces séances font partie du cours mais ne sont pas forcément obligatoires. Elles sont données par des assistant.e.s et/ou par des étudiant.e.s sous contrat rémunéré.
- IV) *Tutorat* : Séance facultative d'accompagnement pédagogique individuel ou par petit groupe donnée par un.e tuteur.trice à un.e ou plusieurs tutoré.e.s dans un but de compréhension de la matière ou d'appropriation d'une méthodologie de travail.
- V) *Travaux pratiques*: Séances complémentaires aux cours magistraux qui sont généralement obligatoires ou nécessaire à la réussite du cours.

3) **Argumentation**

a. Pour les étudiants :

I) Points positifs

Une meilleure compréhension : Cela permet une compréhension plus facile de la matière pour l'étudiant car le/la moniteurs/monitrices approche celle-ci avec des notions plus familières. En effet le vocabulaire utilisé peut être plus familier et donc plus facilement acquis par les étudiant.e.s.

De meilleurs interactions: L'étudiant·e moniteur·trice aura tendance à favoriser l'interaction et le dialogue. Il se trouve être plus proche et connaît de plus près la position de l'étudiant.e.s face à la matière.

Un gain de confiance: L'étudiant·e se sentira plus à l'aise d'apprendre avec un.e autre étudiant.e (certain.e.s étudiant.e.s peuvent se sentir intimidé.e.s par un.e professeur.e ou un.e assistant.e). Il pourrait possiblement s'identifier à cet.te étudiant.e et se dire que lui.elle aussi sera capable de maîtriser la matière (identification par proximité).

II) Points négatifs

Il y a un **flou sur le merchandising**, l'étudiant.e devient à la fois client et serveur de la matière. Il va recevoir un enseignement et à un autre moment il va donner cet enseignement à leurs pairs.

Le/La moniteur/monitrice n'est **pas forcément qualifié·e** pour donner cours, autant d'un point de vue pédagogique que d'un point de vue de l'autorité ce qui **impacterait la qualité de l'enseignement** reçu par l'étudiant.e.s.

Le/la moniteur/monitrice est souvent **choisi.e en fonction de sa note** et non de ses compétences et de son savoir sur la matière. La note ne reflète pas forcément les connaissances du moniteur/monitrices sur la matière enseignée. Donc le moniteur.trice n'est pas forcément en mesure de pouvoir expliquer la matière.

b. Pour les assistant.e.s :

I) Points positifs

Allègement de la charge de travail enseignement des assistants.e.s. Les assistant.e.s ont un double job dans le sens où la majorité d'entre eux ont une charge d'enseignement mais aussi de recherche. La politique de l'université globale depuis quelques années est de se tourner vers la recherche au détriment de l'enseignement. Ceux.celles-ci se retrouvent ainsi rapidement surchargé.e.s par leur travail de recherche, sans être aidé.e.s davantage dans leur charge pédagogique. Il y a un allègement significatif pour eux au niveau de la charge d'enseignement mais du tout autant qu'espéré. Bien qu'ils ne doivent plus donner cours en présentiel, ils doivent encadrer et s'assurer de la bonne tenue des séances. De plus, le statut d'étudiant·e dans ce cadre-là n'est pas du tout stable et donc ce travail de formation des nouveaux moniteurs/trices est à recommencer.

II) Points négatifs

Exigence de suivi : Les moniteur.trice.s doivent être suivi.s régulièrement par l'assistant.e qui doivent s'assurer qu'il.elle transmet correctement la matière et suis un programme définit à l'avance.

Exigence de formation préalable : Les assistant.e.s doivent prendre le temps de former les moniteur.trice.s préalablement à leur entrée en fonction. Cela ne fait pas partie de leur charge de travail contractuelle, et exige des compétences particulières. Qui est, comme précisé plus haut, à recommencer régulièrement.

Problématique du désintérêt : En reléguant une part de leur charge de travail à certains étudiant.e.s, les assistant.e.s en deviennent dépendant.e.s. Si l'étudiant.e s'en avère incapable ou s'en désintéresse, l'assistant.e doit trouver une solution d'urgence, ce qui ne s'avère pas toujours possible.

c. Pour les moniteurs/ monitrices :

I) Points positifs

Acquis d'une expérience, il est évident que les étudiant.e.s donnant ces parties de matière acquièrent une expérience. Autant sur la prise de parole que sur la façon de préparer une séance, ect,...

Win-Win: Il y a aussi des avantages pour l'étudiant.e moniteur/trice, le-la moniteur/trice ,en préparant ses séances de TP, en plus de revoir la matière déjà vue et maîtriser fait un travail de réflexion sur comment pouvoir l'enseigner de manière compréhensive. Le-la moniteur-trice acquiert ainsi des compétences pédagogiques.

II) Points négatifs

Position de l'étudiant.e.s : L'étudiant.e.s moniteurs/trices peut se trouver dans une position compliqué. En effet, il n'est plus simplement un étudiant qui reçoit un enseignement mais un étudiant qui va donner une enseignement à d'autres étudiant.e.s.

Manque de cadre légal : l'étudiant.e.s engagé.e.s par l'université ne se voit pas donner un cadre légal précis. En effet certaines situations peuvent survenir lors de ces séances en groupe ou l'étudiant.e.s doit avoir les outils nécessaires. Ce cadre doit légitimer la position de cet.te étudiant.e.s.

4) Positionnement

Dans l'état actuel des choses, ce nouveau système de monitorats via des étudiant.e.s moniteurs/monitrices ne nous satisfait pas. Les risques, à l'heure actuelle, sont trop importants pour les étudiant.e.s, pour l'égalité entre eux et pour la qualité de l'enseignement. Il n'est pas actuellement pensé comme un moyen pédagogique nouveau mais comme un moyen de combler les trous budgétaires ne permettant pas d'engager de nouveaux assistant.e.s. Notre université est en évolution depuis de nombreuses années et doit pouvoir s'adapter au nombre croissant d'étudiant.e.s.

Cependant, via une amélioration de cette idée et la clarification de celle-ci en plusieurs de ses points, les moniteurs/moniteurs pourraient devenir un véritable, fiable et efficace mécanisme d'aide à la réussite. Nous ne voulons pas que ce soit des étudiant.e.s assistant.e.s la pour combler un déficit ou une orientation de l'université vers la recherche.

Ainsi, la commission enseignement propose un suivi régulier des moniteurs/trices, une formation claire et obligatoire ainsi qu'un système de choix de ces étudiant.e.s moniteurs/trices différent de l'actuel où la note et l'appréciation du professeur ne seront plus les seuls critères. De plus nous demandons qu'un cadre légal soit attribué à ces étudiant.e.s engagé.e.s par les facultés.

Qu'entendons-nous dans la formation, le suivi et le cadre légal. Dans l'esprit ou ce système est pensé comme un outil d'aide à la réussite, il est important que l'enseignement reçu soit de qualité et possède une pédagogie, donc il faut que les étudiant.e.s moniteurs/trices aient les outils en leur possession pour le faire au mieux et cela passe par leur formation.

Ensuite en ce qui concerne le suivis, il est primordial que les étudiant.e.s qui donnent ou redonnent des parties de cours aient un suivi régulier de la part de leur faculté afin de s'assurer que l'enseignement est correctement transmis et respect les attentes des professeurs ou des conseillers. Cette partie doit rester spécifique à chaque faculté et prendre un compte leurs besoins particuliers.

En dernier lieu et comme explicité plus haut, l'étudiant.e.s moniteurs/trices se retrouve dans une position particulière et doit pouvoir réagir et savoir comment réagir aux diverses situations qui vont se présentées à lui, c'est sur ce point que le nous demandons l'écriture d'un cadre légal pour soutenir et parer aux différentes éventualités.

En résumé nous demandons de préserver l'implication de l'université, améliorer (et/ou assurer) la qualité de ce mécanisme moniteurs/trices **dans toutes les facultés de l'UCL** et, par ces biais, faire des moniteurs/trices un véritable outil d'aide à la réussite grâce à la pédagogie différente qu'ils proposent.

Dans ce cadre-là, nous ne sommes pas défavorable à la mise en place des étudiant.e.s moniteurs/trices.

Nous attirons l'attention des autorités académiques sur le fait que cette pratique ne doit pas être un pansement au manque de financement de l'enseignement supérieur. Il doit être pensé et mis en place pour la plus-value pédagogique et non pour combler un trou budgétaire.

En conclusion, nous sommes contre le système actuel pensé comme un pansement au manque d'assistant.e.s et de financement mai nous nous positionne pour si cela est pensé comme un mécanisme d'aide à la réussite avec des suivis, des formations et un cadre légal précis.